

LETON
R LECOQ
R DU NOM

ABONNEMENT
Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre mois..... 1.00
Edition Hebdomadaire.....\$1.00
Administration et Rédaction,
524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES
Première insertion, par ligne.....\$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.03
Une fois la semaine..... 0.02
Avis de Naissance, Mariage ou Décès.. 00
La Société de Publication,
PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 14 Sept. 1886

LA PERSPECTIVE

L'honorable M. Chapleau, qui est de retour de Québec depuis hier, rapporte que la perspective est excellente dans la province de Québec quant au résultat des élections générales. L'opinion générale est que huit ou dix des candidats ministériels seront élus par acclamation. Le Gouvernement élira sans nul doute quarante à cinquante membres; ce calcul étant mis au plus bas chiffre.

Le comité central des conservateurs, à Montréal, est fort bien organisé et se compose de travailleurs zélés et énergiques qui ont depuis longtemps acquis des connaissances sur la manière de conduire des luttes électorales avec succès.

Comme preuve du peu de force des rouges, à Terrebonne, deux candidats se sont déjà retirés de la lutte, craignant une défaite humiliante et un troisième en fera assurément autant avant la nomination.

M. le capitaine Labelle a accepté la nomination dans le comté de Richelieu et ses chances de succès sont grandes. Les amis du parti conservateur n'ont rien à craindre; avec un travail persévérant et une campagne bien organisée, les libéraux, qui comptent le gibet de Régina pour escalader le pouvoir, verront une fois de plus leurs manœuvres déjouées et se contenteront de l'ombre, comme le chien de Lafontaine, en laissant la réalité à ceux des véritables amis du peuple qui y ont des droits incontestables.

AUX ELECTEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Messieurs, Dans quelques semaines, vous serez appelés à élire un candidat, dans chaque district électoral, pour la législature locale de Québec.

Messieurs les électeurs, il importe pour vous de bien choisir votre candidat, car remarquez-le bien, dans la crise du moment, si vous vous laissez prendre au piège par ces gens trop ardents de patriotisme, par ces gens qui veulent renverser le ministère Ross, et qui se servent de l'exécution de Riel comme un moyen efficace de monter au pouvoir pendant que cette question n'est point du ressort de la législature locale, vous regretterez d'avoir élu de tels candidats. Prenez garde! car l'avenir vous réserve des jours sombres, si par votre précipitation, vous élisez de semblables candidats.

Que feront ces candidats, une fois élus? Ah! messieurs, la réponse est facile: ils ne s'occuperont que de ce qui ne les regardera point, ou de leur intérêt personnel. Leur conduite est une preuve de ce que nous avançons. La question Riel n'est pas une question de leur ressort.

Il nous semble qu'il y a assez de questions importantes à traiter sans venir s'occuper de questions qui n'appartiennent qu'au Fédéral.

Elisez plutôt un homme qui travaillera à la prospérité du pays; ces hommes ne sont point rares. Laissez là tout esprit de parti et concentrez toutes vos forces pour élire un homme qui, par ses actes passés, a rendu service à son pays, ou n'ayant pas encore eu l'occasion de le faire, promettra de travailler

à la prospérité de notre cher Canada, en appuyant le ministère Ross-Taillon. Unissez-vous, c'est le temps, et faites triompher la cause conservatrice, la seule qui assurera le progrès et la tranquillité du pays.

REPATRIEMENT

Un grand mouvement de repatriement des Canadiens-français disséminés dans les Etats Unis est en voie de progrès. Des délégués envoyés par une association composée de cent cinq familles, ont décidé que les vallées de La Lièvre et de La Rouge, dans le district d'Ottawa, étaient les plus favorables pour s'y établir, et en conséquence, ils ont fait choix de près de cinquante mille acres de terre; ils y feront construire des maisons et défricher la terre, de sorte qu'à leur arrivée, les nouveaux colons seront prêts à se mettre à l'œuvre pour la culture du sol.

Tous les véritables Canadiens français ne peuvent qu'applaudir à ce beau mouvement qui aura pour but de faire revenir au pays des centaines de familles de nos compatriotes qui, dans des temps difficiles, n'ont pu venir au pays de leur pays. Ce mouvement est une véritable bénédiction pour la Nouvelle-Angleterre. Puissent-ils nous revenir tous!

ÇA ET LA

Sir Charles Tupper est parfaitement remis de son indisposition.

L'honorable John Carling est parti pour l'Ouest, hier soir.

L'honorable M. White est de retour à la Capitale depuis hier.

Sir Charles Tupper retournera en Angleterre le 14 octobre prochain.

Le colonel Irvine est parti hier soir pour Winnipeg afin de faire l'inspection de la Batterie de Campagne de cet endroit.

La compagnie du Pacifique Canadien a terminé tous ses engagements et commencera les opérations de son nouveau système télégraphique aujourd'hui.

Le contrat pour les appareils de chauffage aux nouvelles bâtisses publiques à Charlottetown, fle du Prince Edouard, a été accordé à MM. McLenan et McLenan, de cet endroit.

Sir John A. Macdonald et les honorables MM. Chapleau et Thompson, et probablement sir Hector Langevin partiront ce soir pour London, Ont., dans le but de prendre part à la grande démonstration libérale-conservatrice qui aura lieu le 16 courant.

Le département de la Milice a conclu des arrangements pour les exercices annuels de tir des batteries de campagne et l'artillerie de la province d'Ontario. Les dates sont comme suit: A Port Hope, les batteries d'Ottawa et de Toronto, le 29 septembre; les batteries de Gananoque et Kingston, le 30 septembre; la Batterie de Durham, le 1er octobre; de Guelph, le 5 octobre; de London, le 6 octobre. Le lieutenant colonel Cotton aura le commandement aux divers endroits.

L'honorable M. Foster, ministre de la marine et des pêcheries, est arrivé d'un voyage à la Colombie Anglaise. Interrogé au sujet de la

saisie des vaisseaux canadiens par les autorités américaines sur les côtes de l'Alaska, il a répondu à peu près ce qui suit: "A Victoria, j'ai moi-même entendu les dépositions de plusieurs des marins d'un des vaisseaux saisis. D'après leur récit, la saisie aurait été faite lorsque le vaisseau était à l'ouest des îles Aléoutiennes, à environ 60 milles des côtes d'Alaska. Nous sommes d'opinion que cette saisie est injuste et nous ferons à ce sujet des représentations auprès des autorités impériales. Il s'agit tout de savoir si le gouvernement des Etats Unis a le droit d'exclure nos vaisseaux de la haute mer, et d'empêcher les pêcheurs d'exercer leur occupation en dehors de la limite de trois milles du rivage, violant ainsi un principe de droit international universellement reconnu.

En 1881, l'Alaska appartenait à la Russie, et le Czar prétendit avoir des droits exclusifs sur la mer au-delà du 51ème degré de latitude nord. Il appela cette vaste étendue d'eau une "mer close" parce qu'elle était bornée de chaque côté par le territoire russe. Les Etats-Unis firent alors les premiers à protester contre cette prétention. Quelques années après, cependant, la république américaine ayant acheté l'Alaska moyennant une redevance annuelle de \$300,000, donna le droit exclusif de pêche dans les eaux de ce territoire, à une compagnie privée avec promesses de protéger ses intérêts. C'est sous prétexte de protéger les intérêts de la compagnie sus mentionnée que la saisie en question a été faite. L'on doit se rappeler que, pendant quel temps, les Etats Unis se sont vus opposés au principe qu'ils voudraient maintenant mettre en force. En 1872 M. le Secrétaire des Etats-Unis, Boutwell, a exprimé l'opinion que son gouvernement n'avait pas le droit d'exclure de la mer d'Alaska les vaisseaux de pêcheurs des autres nations."

CONSEIL DE VILLE D'OTTAWA

A une assemblée spéciale du conseil de ville d'Ottawa, tenue hier soir, étaient présents MM. les échevins Gordon, Hutchinson, Desjardins, Laverdure, Cox, O'Keefe, Durocher, Dalglis, Greene, Germain, Brown, O'Leary et Whillans. Sur motion de l'échevin Germain, secondé par l'échevin Whillans, le fauteur, en l'absence du maire, est occupé par l'échevin Gordon.

M. W. P. Lett, greffier de la cité, fait lecture de plusieurs communications. La première, de M. Satchell, se plaignant de l'état insalubre des égouts de la corporation, sur le marché By, qui est nuisible à la santé publique et aux affaires de ce quartier. Renvoyé au comité des marchés.

MM. O'Connor et Hogg, sur les instances de M. E. Germain, demandant à la corporation le remboursement des dommages causés à la propriété de M. Germain par suite de l'état des tuyaux d'égout sur la rue Clarence. L'eau qui s'en échappe de temps à autre depuis l'automne dernier a gâté plusieurs peaux dans sa cave. M. Germain réclame \$10,000 de dommages causés à ses peaux et à ses affaires par suite des marchandises ainsi gâtées qui ont été envoyées à ses pratiques avant qu'il se soit aperçu des dommages. Il offre de soumettre sa réclamation à des arbitres et si le Conseil refuse de lui payer la somme demandée il intentera une poursuite. Référé au Bureau des Travaux.

M. Mahon, avocat, présente une réclamation de \$20,000, de la part de la veuve de John Murphy, la victime de l'accident de la rue King. La réclamation est contre la corporation et Daniel Doyle, l'entrepreneur, conjointement. Référé au bureau des Travaux. Lu la lettre suivante:

Ottawa, 26 août 1886
Messieurs,—George Ross, nous a donné instruction de réclamer de vous la somme de \$500 pour dommages soufferts par lui par une chute sur mauvais trottoirs; veuillez régler cette affaire de suite, en plus \$1 pour la lettre, et éviter de nouvelles procédures.

(Signé) Mosgrove et Wild, Solliciteurs.

Référé au Bureau des Travaux. Michael Ryan, journalier, demande le paiement de \$26.85, payée par le Trésorier de la cité à une femme prétendant être l'épouse de Ryan.

Référé au Comité des Travaux. Robert Lees demande une remise de taxes sur un terrain inoccupé coin des rues Théodore et Waller, sur lequel depuis 1881, il a payé \$2,295 de taxes et pour lequel on lui demande actuellement \$703 de plus. La taxe annuelle étant de \$195. Référé à la cour de Révision.

Lue une lettre de M. Ira Morgan, représentant la société d'Agriculture No. 2 d'Ontario, demandant au conseil de passer une résolution à l'effet que l'Exhibition Provinciale soit tenue à Ottawa l'année prochaine.

Sur motion de l'échevin Brown, secondé par l'échevin Greene, le Greffier de la cité reçoit instruction de notifier les directeurs que la cité d'Ottawa sera fière d'avoir l'Exhibition et fera à cet effet tous les arrangements nécessaires.

Le dixième rapport du Comité des Finances est lu; il recommande le paiement de plusieurs paie-listes. Il contient aussi un état de l'ingénieur de la cité, montrant que les appropriations du Bureau des Travaux sont dépensées déjà dans plusieurs quartiers. Le rapport recommande, en outre, que le Trésorier de la cité et les huissiers soient autorisés à collecter tous les arrérages dus par les bouchers pour leurs étaux.

L'échevin O'Leary fait un vigoureux appel en faveur des bouchers et dit qu'ils ne doivent pas être trop forcés parce qu'ils ont payé déjà de très fortes taxes, peut-être trop.

Le sixième rapport du comité des marchés est présenté. Il recommande que les commerçants de foire doivent, à l'avenir, placer leurs voitures en une seule ligne, d'un côté de la rue, plutôt que d'obstruer la place complète du marché; que M. Crawford soit autorisé à faire ériger une bâtisse sur le terrain de la corporation, du côté sud des étaux du marché By. En compensation de l'usage gratuit du terrain, au bout de dix ans, il remettra à la corporation cette propriété en bon état. Le comité recommande aussi qu'une licence pour vendre de la viande fraîche au coin des rues Stewart et King, soit accordée à M. Léon Landry. L'échevin O'Leary propose l'adoption de ce rapport, appuyant surtout sur la demande de M. Crawford qui peut être accordée sans préjudice aux intérêts publics.

L'échevin Whillans s'oppose à la demande de M. Crawford. Il propose, secondé par l'échevin Durocher, que cette partie du rapport soit biffée et qu'il soit adopté. Le moteur et le secondeur parlent longuement sur cette question. Ils prétendent que le marché n'est pas déjà trop grand et que ce serait injuste de se priver de cette propriété pour dix ans.

L'échevin O'Leary se prononce énergiquement contre l'amendement. Une longue discussion entre les échevins O'Leary, Durocher et la verdure s'en suit; les deux derniers étant opposés à M. Crawford.

L'échevin Brown dit qu'il serait en faveur de M. Crawford, mais qu'il était d'opinion que la question devrait être référée de nouveau au comité pour être mieux définie. L'échevin O'Keefe, propose alors en amendement à l'amendement, secondé par l'échevin Hutchinson, que la partie du rapport à laquelle il y a objection soit référée au comité afin que des plans et spécifications puissent être préparés. Cette motion et le rapport tel qu'amendés furent adoptés.

On accepta ensuite la soumission de M. Geo F. Thompson, pour du charbon. Le conseil s'ajourna à 9.05 h. après plusieurs autres délibérations de moindre importance.

Eruptions.—La Lotion Persienne guérit radicalement les boutons et autres éruptions de la peau.

Gare les Amorces

Parce que des pièges en sont tout près

Les finauds du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent tel chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, patronnent ces magasins, où elles paient des prix exorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve: c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et implorer, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement: d'un côté craignant ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix; et de l'autre côté redoutant l'inutilité de nouveaux débats. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le sousigné, il n'y a QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le crédit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marque secrète.

Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique, l'abaissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES. POELES
Plume, Matelas, Lits à Ressorts, Vaisselles, Verres, Fournitures, ustensiles de Cuisine, Contellerie, etc.

E. D. D'Orsonnens,
GERANT
Vis-à-vis le Gros Orme
Rue Principale, Hull

B. G.

AU BON MARCHÉ!

Coupons à moitié prix. Habillements d'enfants moitié prix.

Toile cirée pour tables, 15 cents la verge.

Mousseline blanche, moins que le prix coûtant.

Couvertures de laine salies, moins cher qu'à la manufacture.

Conditions comptant.

Un seul prix.

BRYSON
GRAHAM

et Cie.,
150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.

Notre-Dame du Sacré-Cœur

L'ouverture des classes aura lieu Mercredi, 1er Septembre 1886

Au Pensionnat de Notre-Dame du Sacré-Cœur, rue Rideau. Les élèves sont priées de se présenter le premier jour.

Pour tous renseignements s'adresser à Madame la Supérieure.
Ottawa, 21 août 1886.



SOUSSIONS

Des soumissions cachetées, seront reçues par le sousigné, jusqu'au 15 Septembre courant, à midi, pour la reconstruction du pont de la rue Brigham, dans le quartier numéro 5, d'après les devis et spécifications qui pourront être examinés à ce bureau, tous les jours, les dimanches exceptés, de neuf heures de l'avant-midi.

Ce conseil s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

J. O. LAFERRIERE,
Sec-Trés.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
Hôtel-de-Ville, Hull, 7 Sept. 1886 }

THE TEA POT

Un nouveau magasin de Thé et Café vient d'être ouvert au No. 101 Rue Rideau

où l'on trouvera constamment un assortiment choisi des meilleurs THÉS et CAFÉS offerts sur le marché, y compris l'excellent thé importé du Japon, Young Hyson, choix extra de Thé Anglais pour le déjeuner, Thé Assam, Orange Pekoe et Pekoe Congou. Première qualité de cafés JAVAS, MOCHA et autres sortes.

C. G. WILLMENT, Prop
3 août 1886—1a

LA MACHINE A COUDRE

de l'époque; quelle est-elle? Tout le monde devrait savoir ou sait que c'est la

"New Williams"

qui tient le haut du marché.

Mesdames, examinez là avant d'aller acheter ailleurs.

Vendue seulement par
C. McDIARMID,
163, rue Spark.

Ottawa, 11 mai 1886. 1a

T. W. CURRIER

A DEMENAGE
SON IMMENSE ASSORTIMENT DE

Meubles, Portes, Chassis et de Bois de Sciage aux

Nos. 186 et 183, RUE RIDEAU,

Près du Couvent des Sœurs du Sacré-Cœur, coin des rues Wallis et Rideau

Tous ces différents genres de bois, seront vendus

Au prix de la manufacture, en gros et en détail.

Ottawa 8 juin 1886—3m

Vente à bon Marché

L'IMMENSE SUCCES

ARTICLES

—DE—
MODES

Sacrifiées à moitié Prix

Mlle A. McDonald

Maison de Modes Parisienne

521 RUE SUSSEX,

Quatrième porte de la rue York.

A VENDRE—A bonnes conditions, une Turbine Loeffel, de la force de trois chevaux, en bon état. Peut être vue aux bureaux du "Canada."